

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 8 octobre 2023, à 9 h 00, au Centre communautaire de l'île.**

Sont présentes messieurs les conseillers Charles Méthé et André-Pierre Contandriopoulos et madame la conseillère Joanie Harrison. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Assiste également à la séance : M. Denis Cusson, directeur général et greffier trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Est absent : Mme Luce Provencher

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 10.

2. Vérification de la conformité de la séance

Les membres ont reçu la convocation le 4 octobre 2023.

3. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents et présentes. Le quorum est atteint. Mme Luce Provencher a motivé son absence.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Résolution numéro 23.10.08.01**

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

5. Dépôt d'une demande de financement au programme de soutien à la démarche  
Municipalité amie des aînés (MADA)

**Résolution numéro 23.10.08.02**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs est à renouveler sa politique des aînés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs doit identifier une personne responsable du dossier « Aînés » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs souhaite solliciter un financement auprès du Secrétariat des aînés afin de mettre à jour sa politique des aînés et son plan d'action visant à améliorer la qualité de vie des aînés résidant sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs est une partie prenante engagée dans la promotion du bien-être de ses aînés et dans l'amélioration de leurs conditions de vie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos, il est résolu par le conseil municipal de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs que :

1. Le conseil municipal désigne Mme Luce Provencher, conseillère municipale, comme personne responsable du dossier « Aînés » ;

2. Le conseil municipal de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs autorise la demande de financement auprès du Secrétariat aux aînés pour la mise à jour de sa politique des aînés ainsi que de son plan d'action.

3. Le conseil municipal désigne M. Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier, comme représentant de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, pour assurer le suivi de la demande d'aide financière, la signature de la convention d'aide financière, et la reddition de comptes et tout autre document lié à cette demande auprès du Secrétariat aux aînés.

4. La municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs s'engage à respecter toutes les obligations et exigences liées à l'obtention de l'aide financière et à la réalisation du projet.

5. Cette résolution entre en vigueur immédiatement après son adoption.

**Adoptée à l'unanimité**

*6. Appel d'offres public pour la construction d'un garage municipal*

### **Résolution numéro 23.10.08.03**

**CONSIDÉRANT** les plans et devis réalisés par l'architecte Fabien Nadeau et par TR3E pour l'ingénierie pour la construction du garage municipal ;

**CONSIDÉRANT** l'autorisation reçue de la Direction des infrastructures aux collectivités Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison,

Que le conseil adopte les plans et devis réalisés par l'architecte Fabien Nadeau et par TR3E pour l'ingénierie pour la construction du garage municipal;

Que la Municipalité ouvre un appel d'offres public sur SEAO pour la réalisation des travaux.

**Adoptée à l'unanimité**

*7. Période de questions*

Aucune personne n'est présente.

*8. Levée de l'assemblée*

**Résolution numéro 23.10.08.04**

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est **proposée par Mme Joanie Harrison**, à 9 h 16.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Louise Newbury, mairesse

\_\_\_\_\_  
Denis Cusson, directeur général  
et greffier-trésorier

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.